

REPUBLIQUE DU BURUNDI
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'EQUIPEMENT

Date : 30 Novembre 2009
Appel d'Offres n° :
N° du Don : 2100155014671

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT

**REHABILITATION, AMENAGEMENT ET BITUMAGE DE LA LIAISON
MULTINATIONALE BURUNDI / RWANDA :**

Lot 2 : Volet 1 – Travaux de réhabilitation de la route Nyamitanga - Ruhwa (51km) ; et Volet 2 – Travaux de construction et d'équipement du Poste de Contrôle Unique à la Frontière de Ruhwa;

1. Les Gouvernements du Burundi et du Rwanda ont obtenu un Don du Fonds Africain de Développement (FAD) en différentes monnaies pour financer le coût des travaux d'aménagement de la liaison Multinationale Burundi / Rwanda. Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce Don sera utilisée pour effectuer les paiements prévus pour l'exécution des Marchés des travaux de réhabilitation, d'aménagement et de bitumage de la liaison Multinationale qui comprend plusieurs lots répartis entre le Burundi et le Rwanda.

Le présent Avis d'Appel d'Offres concerne le Lot 2 : Volet 1 – Travaux de réhabilitation de la route Nyamitanga – Ruhwa (51km) ; Volet 2 – Travaux de construction et équipement du Poste de Contrôle Unique à la Frontière de Ruhwa.

2. La Direction Générale de l'Office des Routes invite, par le présent Appel d'Offres, les Soumissionnaires intéressés à présenter leurs Offres sous pli fermé, pour la construction des dits travaux dont les principales quantités sont approximativement :

- Volet 1 : Travaux de réhabilitation de la route Nyamitanga – Ruhwa sur (51km) :

- (i) Déforestation, débroussaillage, décapage et scarification : 926.000 m² ;
- (ii) Terrassements en déblai et en remblai et curage : 300 000 m³ ;
- (iii) Construction d'une chaussée de 7 m en béton Bitumineux (19.400 m³ de BB + 212.500 m³ de GNT + 161.000 m³ de GNS) ;
- (iv) Remplacement de toutes les buses existantes par de nouveaux ouvrages hydrauliques en béton armé de type Buses (740 ml) et dalots (950 ml) ;
- (v) Drainage longitudinal par la construction de caniveaux maçonnés (52.000 ml), construction de canaux en maçonnerie (1.300 ml), construction de canaux en terre (520 ml) et de descentes d'eau et de fossés de crête ;
- (vi) Réhabilitation et protection de six (06) ouvrages d'art existants ;
- (vii) Curage de lit de rivière (62.000 m³) ;
- (viii) La construction des murs de soutènements et protections en maçonnerie et en gabions ;
- (ix) Aménagement des carrefours et traversées d'agglomérations par la réalisation de voies et aires de stationnement, de trottoirs ;
- (x) Signalisation horizontale et verticale et dispositifs de sécurité ;
- (xi) Aménagements connexes et divers.

- Volet 2 : Travaux de construction du Poste de Contrôle Unique à la Frontière :

- (i) L'aménagement des voies de circulation et des aires de stationnement ;
- (ii) La construction des bureaux et bâtiments divers pour le poste frontalier ;
- (iii) La fourniture des équipements bureaux et informatiques ;
- (iv) La fourniture et l'installation d'un Pont Bascule ;
- (v) La réalisation des divers branchements réseaux et évacuation ;
- (vi) Aménagements connexes et divers.

Nota :

BB : Béton Bitumineux ;

GNT : Grave Non Traitée

GNS: Grave Naturelle Sélectionnée

3. Les Soumissionnaires intéressés à concourir peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner les Dossiers d'Appel d'Offres dans les bureaux de :

Direction Générale de l'Office des Routes

Quartier Kabondo, Avenue Heha, B.P. 1860, Bujumbura - Burundi

Tél : +257 22 22 29 40 ; Télécopie : +257 22 22 09 59

e-mail : odr@usan-bu.net

4. Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être acheté par les candidats, sur demande écrite au service mentionné ci-dessus et moyennant **paiement d'un montant non remboursable de deux cent mille francs burundais (200.000 BIF) ou de sa contre valeur dans une monnaie librement convertible.**
5. Les clauses des Instructions aux Soumissionnaires et celles du Cahier des Clauses Administratives Générales sont les Clauses du Dossier Type d'Appel d'Offres; Passation des Marchés de Travaux (Droit Civil – Grand Travaux), publié par le Groupe de la Banque Africaine de Développement.
6. Toutes les Offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le **08 mars 2010 à 09H00 (heure locale)** accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant au moins égal à **Cinq cent mille Dollars US (500.000 US\$)** ou son équivalent en monnaie librement convertible.
7. Les plis seront ouverts en présence des représentants des Soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture, le **08 mars 2010 à partir de 10H00 (heure locale)**, à la même adresse de dépôt des Offres.
8. Le présent Appel d'Offres est ouvert aux entreprises ou groupement d'entreprises répondant aux critères de provenance tels que définis dans les Règles et Procédures pour l'acquisition des biens et travaux du Groupe de la Banque Africaine de Développement.
9. Les offres resteront valides pendant une période de **cent cinquante (150) jours** à partir de la date limite de dépôt des offres.
10. A titre indicatif, le délai d'exécution est de **Vingt Quatre (24) MOIS ;**
11. Les principaux critères de qualification auxquels les Soumissionnaires doivent satisfaire sont les suivants :
- (i) avoir réalisé au cours des 5 dernières années un chiffre d'affaires moyen annuel, pour les travaux de construction de routes, d'un montant au moins équivalent à **Quarante Millions de Dollars US (40.000.000 US\$) ;**
 - (ii) avoir réalisé avec succès en tant qu'entrepreneur principal au moins un projet similaire au cours des cinq (05) dernières années ;
 - (iii) disposer du matériel nécessaire pour l'exécution des travaux demandés;
 - (iv) proposer un personnel d'encadrement ayant au moins les qualifications précisées dans l'article 5.3 du DPAO ; et
 - (v) disposer d'une facilité de crédit propre ou auprès d'un établissement financier de premier ordre d'un montant au moins équivalent à **Six Millions de Dollars US (6.000.000 US\$) ou dans une monnaie librement convertible;**

12. La clause préférentielle des entreprises nationales et régionales n'est pas applicable.
13. **La visite** groupée du site est obligatoire, et la réunion préparatoire à l'établissement des Offres auront **lieu le 14 décembre 2009 à 9 heures (heure locale)**. Le lieu de rencontre pour se rendre sur le site **est l'Office des Routes**.